

REGLEMENT DU CONCOURS DE REPORTAGES ETUDIANTS JOURNALISTES

« L'INSTANT HAVRAIS »

DANS LA CADRE DES FESTIVITES POUR LES 500 ANS DU HAVRE

ARTICLE 1

Le Club de la Presse et de la Communication de Normandie, ci-après "le Club de la Presse", immatriculé au Répertoire des Entreprises et des Etablissements sous le numéro 484 013 545 00047 dont le siège social est 49, rue Saint-Éloi, 76000 Rouen, Organisateur, propose un concours, "L'Instant havrais", ci-après "le Concours".

Représentant légal : Thierry DELACOURT, président du Club de la Presse et de la Communication de Normandie.

Coordonnées :

Club de la Presse et de la Communication de Normandie

49 rue Saint Eloi

76000 ROUEN

Tél : 02.32.83.31.38

Mail : contact@pressecomnormandie.fr

www.pressecomnormandie.fr

ARTICLE 2

Le Concours s'adresse aux futurs professionnels de la presse, élèves journalistes des quatorze écoles reconnues par la profession, majeurs résidant en France métropolitaine (Corse comprise). Il consiste à récompenser les meilleurs reportages, sous forme de portraits, réalisés au Havre. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 3

Ce concours a pour objectif de :

- mettre en avant Le Havre et montrer ses différentes facettes et richesses, et surtout sa modernité, à travers le regard de futurs journalistes ;
- favoriser l'éveil et la curiosité des candidats pour le genre du portrait ;
- sensibiliser les jeunes au traitement électronique et numérique de l'information ;
- amener les candidats à réfléchir sur leurs modes de communication, sur le contenu rédactionnel, les amener à formaliser des concepts et des idées ;
- solliciter leur esprit d'analyse et critique autour d'un projet fédérateur, qu'ils pourront faire aboutir dans toutes ses composantes, depuis la recherche du sujet jusqu'à la mise en valeur finale par une présentation formelle.

ARTICLE 4

Le calendrier est fixé comme suit :

> Etape 1 : CANDIDATURE : de début février au 19 mars 2017 minuit (participation gratuite et sans obligation d'achat).

Les fiches de candidature peuvent être obtenues :

- dans les écoles de journalisme reconnues par la profession,
- sur le site Internet dédié au concours www.linstanthavrais.fr

> Etape 2 : PRÉPARATION DES DOCUMENTS DE CANDIDATURE : de début février au 19 mars 2017 minuit.

Pour être complet le dossier de candidature doit être dûment rempli par l'étudiant et accompagné des pièces suivantes :

- une fiche de candidature dûment remplie
- une photocopie de la carte d'étudiant 2016/2017.
- un synopsis de 800 signes maximum présentant précisément leur sujet (angle choisi, sources...)
- un texte de motivation

> Etape 3 : RETOUR DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : Le dossier de candidature doit être transmis entre début février au 19 mars 2017 minuit, soit en créant un espace candidat sur le site <http://www.linstanthavrais.fr/etudiants-journalisme>, soit en l'envoyant par courrier simple, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Concours de reportages L'instant havrais, Club de la Presse et de la Communication de Normandie, 49, rue Saint-Éloi, 76000 Rouen.

> Etape 4 : SELECTION DES DOSSIERS : entre le 20 et le 24 mars 2017 - Sélection par un jury composé d'administrateurs du Club de la Presse et de la Communication de Normandie, de représentants de la Ville du Havre et des festivités Un été au Havre 2017 et de professionnels, de 20 dossiers selon les critères suivants : motivation, inventivité, contraintes techniques... Les étudiants sélectionnés seront avertis par l'organisateur des résultats par courrier, e-mail ou téléphone au plus tard le 24 mars 2017.

> Etape 5 : REALISATION DES REPORTAGES ET ENVOI DES CREATIONS : Du 25 mars au 17 mai 2017 minuit, les 20 étudiants sélectionnés réaliseront leur portrait. Ils posteront leur reportage soit dans leur espace candidat sur le site <http://www.linstanthavrais.fr/etudiants-journalisme> ou en l'envoyant sur un CD ou DVD par courrier simple, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Concours de reportages L'instant havrais, Club de la Presse et de la Communication de Normandie, 49, rue Saint-Éloi, 76000 Rouen.

Une candidature complète comportera :

- Un reportage, soit fourni sur un CD ou DVD par voie postale, comprenant la version numérique des textes, légendes, photos, vidéos et sons du reportage ; soit directement mis en ligne sur le site dédié <http://www.linstanthavrais.fr/etudiants-journalisme> sous forme de page web enrichie (écrit, photo, vidéo, son, interactivité).

- une fiche d'autorisation d'exploitation des droits photographiques et vidéos dûment remplie, datée et signée, à transmettre par mail à contact@pressecomnormandie.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Concours de reportages L'instant havrais, Club de la Presse et de la Communication de Normandie, 49, rue Saint-Éloi, 76000 Rouen.

> Etape 6 : SELECTION DES LAUREATS : Entre le 18 mai et le 24 mai 2017 - Sélection par le même jury qu'énoncé ci-dessus (cf. étape 4) des trois meilleurs reportages qui se verront attribuer une gratification financière (cf. article 6). Le reportage doit constituer un ensemble cohérent et proposer le portrait d'un Havrais, du Havre en tant que personne, d'une personne extérieure donnant sa vision du Havre. Il doit être inventif et créatif. Le jury notera autant l'intérêt journalistique que les qualités artistiques du reportage. Les gagnants seront avertis par l'organisateur des résultats par courrier, e-mail ou téléphone au plus tard fin le 24 mai 2017. L'ensemble des reportages sera publié également sur la page Facebook du Club de la Presse suite à la réunion du jury.

> Etape 7 : Proclamation des résultats et remise des prix : 6 juin 2017. La soirée de remise de prix aura lieu à la bibliothèque Oscar-Niemeyer au Havre. Seront conviés, l'ensemble des participants, les personnalités institutionnelles régionales, dont les élus et représentants de la Ville et de l'Agglo du Havre, les partenaires, la presse normande, l'équipe organisatrice des festivités des 500 ans du Havre, les représentants des quatorze écoles de journalisme, ainsi que les adhérents du Club de la Presse et de la Communication de Normandie.

ARTICLE 5

La taille maximale du portrait ne devra pas dépasser 8 000 signes.

Chaque vidéo ne devra pas dépasser 3 minutes 30 secondes et devra être au format mp4.

Chaque fichier son, au format mp3, ne devra pas dépasser 30 secondes.

La résolution des photos doit être impérativement de 300dpi et la taille de chacune des images du reportage ne doit pas excéder 8Mo.

Le nom des fichiers devra suivre la charte ci-après : nom_prenom_01.doc ou jpg ou mp3 ou mp4, nom_prenom_02., nom_prenom_03., etc.

ARTICLE 6

Ce Concours est doté de quatre prix :

1^{er} Prix : 3 000 €

2^{ème} Prix : 1 500 €

3^{ème} Prix : 500 €

Un 4^{ème} prix, nommé Prix du Buzz sera également attribué. Il le sera au reportage remportant le plus de « like » sur la page Facebook du Club de la Presse. Il gagnera la diffusion de son reportage dans un média partenaire du concours.

De plus, chaque lauréat se verra remettre par l'organisateur un certificat nominatif précisant l'attribution de la catégorie du prix.

ARTICLE 7

Tout dossier de participation incomplet, illisible ou dans lequel un élément manque, ou toute indication d'identité ou d'adresse fautive, erronée, incomplète, raturée ou illisible, entraînera l'élimination immédiate du participant au Concours. Cette décision n'est pas susceptible de recours.

ARTICLE 8

La participation au Concours est limitée à une seule participation par personne.

ARTICLE 9

Les étudiants désirant participer par voie postale doivent faire parvenir la version numérique des textes, des légendes, les photos (en format jpeg), vidéos (au format mp4), sons (au format mp3) sur CD ou DVD.

Aucun élément ne sera retourné à son expéditeur, ni aucun autre document joint par les participants.

ARTICLE 10

L'organisateur se réserve le droit de convoquer les candidats présélectionnés afin de les recevoir dans le cadre d'un entretien individuel. Cet entretien pourra être effectué par téléphone selon les disponibilités des différentes parties concernées.

ARTICLE 11

Les gagnants devront fournir tous les détails demandés par l'Organisateur à sa première demande. Dans le cas contraire, l'Organisateur se réserve le droit de remettre en jeu le prix, à son entière discrétion et de l'attribuer à d'autres participants.

Les prix attribués et le nom des gagnants pourront être consultés sur le site Web de l'organisateur (www.pressecomnormandie.fr) ou sur le site dédié au concours (www.linstanthavrais.fr) à l'issue de la remise des Prix.

ARTICLE 12

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

ARTICLE 14

Le règlement est intégralement consultable sur le site dédié au concours <http://www.linstanthavrais.fr/etudiants-journalisme>

ARTICLE 15

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Concours sont traitées conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce Concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants à ce Concours bénéficient auprès de l'organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies sur le formulaire du Concours et les concernant. Pour cela, le participant doit écrire à l'adresse suivante : Concours de reportages L'Instant havrais, Club de la Presse et de la Communication de Normandie, 49, rue Saint-Éloi, 76000 Rouen.

ARTICLE 16

Du seul fait de sa participation, chaque gagnant autorise l'organisateur et ses partenaires à utiliser ses noms, prénoms dans toute manifestation publique – promotionnelle liée au présent Concours sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

ARTICLE 17

Le présent règlement est complété d'une Annexe dénommée "Autorisation d'Exploitation des Droits de reproduction des textes, photographies et vidéographies", permettant à l'organisateur d'une part de reproduire et représenter sur le site internet de l'organisateur les reportages des participants présélectionnés, et d'autre part, d'exploiter gracieusement le reportage des participants présélectionnés. Cette Annexe fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 18

Le présent Concours est soumis à la loi française.

Fait à ROUEN, le 8 février 2017.